

PREAMBULE : Avant de commencer ce compte-rendu, nous tenons à présenter nos excuses aux gestionnaires d'antenne qui ont pu se sentir offensés par notre compte-rendu du mois dernier. Il n'était pas question pour nous d'insinuer qu'ils ne travaillaient pas, nous sommes pleinement conscient de la lourdeur de leurs tâches quotidiennes ; nous pointons du doigt l'organisation du travail qui a été améliorée à la faveur d'une alerte pour danger.

Coronavirus

Le directeur régional est en lien quotidien avec Paris et fait une audioconférence chaque jour avec les rédacteurs en chef des BRI de Nouvelle-Aquitaine, les chefs de centre, les délégués antenne et contenus, la communication et les IMG. La direction travaille sur un plan de continuation de l'information en cas de passage au stade 3. Notre obligation est de donner de l'information aux téléspectateurs. Le nombre de salariés en service serait moindre mais pas encore déterminé.

Les personnes qui sont atteintes d'une pathologie lourde pouvant présenter une fragilité face au coronavirus peuvent prendre contact avec la médecine du travail. Les collaborateurs qui rentrent d'un cluster (zone infectée) peuvent venir travailler, mais au moindre doute, ils doivent prendre contact avec leur N+1 qui se tournera vers le directeur régional pour la marche à suivre. Si on a des symptômes, ne pas se rendre à l'hôpital ni chez son médecin, il faut appeler le 15. Si on rentre d'une zone à risque sans symptôme, il faut appeler son médecin.

En aucun cas, la direction n'obligera un collaborateur à se rendre sur une zone à risque (hôpital, Ehpad, cluster).

En tout état de cause, il faut SE LAVER LES MAINS à l'eau et au savon avant tout, avec des gels hydroalcooliques s'il n'y a pas d'eau et savon à proximité. Des distributeurs de gel ont été installés un peu

partout dans les locaux de Bordeaux. Le savon qui est dans les toilettes est désinfectant. Des kits masque, gel, gants et sacs poubelle sont arrivés ou vont arriver dans les locales et les Bex, ils sont à utiliser pour aller dans les endroits contaminés. La durée de vie d'un masque est de 4h, à usage unique. Si vous n'avez pas reçu le nécessaire, surtout n'appellez pas les IMG mais voyez avec votre N+1.

La direction et vos élus font appel à votre bon sens et à votre civisme pour que tout se passe bien. Des inquiétudes ont été relevées concernant des CDD qui viendraient de loin. La direction affirme que les CDD de Nouvelle-Aquitaine sont prioritaires pour travailler dans la région. Si un CDD vient d'une zone touchée, c'est comme pour un CDI : on lui demande comment il va, et on lui donne un kit.

Pour les débats des municipales, les invités viennent désormais sans accompagnants, les photographes de presse sont refusés. Des mesures particulières sont prises au maquillage : pour le débat béarnais sur Mourenx, le député David Habib ne sera pas maquillé en raison des cas avérés à l'assemblée nationale. Les éponges et pinceaux seront nettoyés ou changés entre chaque personne à maquiller.

A la cantine de Bordeaux, les couverts sont désormais emballés dans une serviette papier que l'on doit jeter avant de rendre le plateau. Le sel, le poivre et la moutarde sont en emballage individuel.

Organisation et conditions de travail

- Un salarié peut-il demander à ce que son nom ne soit pas associé à une émission ?
Un cas s'est présenté, le nom a été enlevé, mais cela nécessite une manipulation technique. Cela doit rester une exception.
- Pour les débats en direct, les équipes techniques étaient programmées jusqu'à 22h30 alors que les débats se sont terminés à 22h35. En fait, la prise d'antenne s'est faite à 21h05 au lieu de 21h.
Les horaires de dépassement seront payés comme tels.
- Quel est le rôle des chefs d'édition et comment sont-ils formés ?
Le chef d'édition fait le lien entre la rédaction et les équipes techniques, participe au conducteur du JT, suit la fabrication des différents éléments du JT et fait le suivi du conducteur en régie.
La formation : une journée théorique sur les logiciels et une journée en doublure quand c'est possible. Si besoin d'une autre formation, elle pourra être faite en interne. Mais aucune formation sur la gestion du stress alors que le poste en engendre beaucoup. Les entretiens de carrière seront l'occasion de faire le point avec les journalistes. A ce jour, 7 personnes tournent sur ce poste.
- Que devient la case de l'ex-locale de Bordeaux du mercredi ? Il n'y a plus de DSNG sur la rubrique hebdomadaire, la sortie du DSNG sera mensuelle.
La direction veut essayer un nouveau format à 2 caméras en direct avec 2 aviwest ou bien un mono-cam enregistré avec montage. Soit 2 JRI, ou 1 JRI et 1 OPV.
- Arrivée du nouveau DSNG : en attente de validation budgétaire par Paris. La direction a fait un état des lieux de la consommation du DSNG : Tous les mercredis soirs, soient 45 jours/an, cela mobilisait trop d'ETP et ce n'était pas toujours satisfaisant éditorialement parlant. Le DSNG sortira toujours pour les grosses actus.
- Pour les élections, Paris a été extrêmement généreux : 15 ETP pour tout le réseau France 3 !! On préfère en rire... Il y a eu également une rallonge en cash qui a permis de prendre des CDD, mais pas de quoi s'extasier non plus.
- Bayonne (comme Pau) a reçu un nouvel aviwest, 3 fois plus lourd ! En fait, cet aviwest dispose d'antennes sur pied, le tout est plus lourd, mais les antennes doivent être laissées dans la voiture, un sac à dos doit être fourni pour porter l'aviwest sans les antennes. L'appareil est du même format. Le menu change mais s'approprie facilement, un cadre technique est passé ou va passer dans les locales pour l'expliquer avant les élections.
- Contrôle d'accès à Bayonne (comme dans les autres locales) : l'assistante ne peut pas ouvrir à distance et doit se déplacer pour ouvrir la porte : la direction a demandé au fabricant du système une commande déportée. En attente de réponse.

- Quels sont les critères objectifs qui excluent **Petit pilier** et **21h** de l'UCC de mise en image ?

21h est dans la continuité du JT France 3, dans le même studio, avec les mêmes moyens. **Petit Pilier** : la mise en image a été chartée par un réalisateur, il n'y a pas de modifications de valeurs de plan.

En revanche, il y a une UCC mise en image pour *Ô boulot* (à cause de l'utilisation du Vmix) **20h le rattrapage, DEP, Disputandum, Debadoc** et **Tant d'efforts...** qui sont dans le même studio avec les mêmes moyens.

Un long débat a eu lieu à propos de ces UCC de mise en image. La direction propose de remettre ceci sur la table bientôt à l'occasion des réunions de régionalisation.

- **Le point sur les émissions et retransmissions annulées à cause du coronavirus.**

Le match du vendredi 13 de basket-Landes est annulé ; le match de hand à Limoges le 20 est incertain ; le gamer assembly de Poitiers est annulée ; idem pour le Novak de La Rochelle.

En juin, la direction essaiera de mettre à l'antenne de nouvelles émissions, en prévision de la régionalisation : une sur les documentaires (**L'heure du doc**), présentée par Jean-François Karpinski ; une émission autour de la ruralité ; une en langue des signes pilotée par Poitiers (retour sur l'actu et les initiatives pour les sourds et malentendants) ; une émission économique présentée par Serge Guynier ; une émission numérique sur les innovations des starts-up prise en charge par Limoges ; le World impact summit de Bordeaux ; négociations pour retransmettre les tables rondes

du sommet France-Afrique ; DEP autour de Bordeaux fête le vin ; PAE sur l'exode de 1940 (sur France 3 puis NoA) ; diffusion du feu d'artifice inaugural de la fête du vin ; la direction a négocié la diffusion du marathon de la Rochelle en novembre pour diffusion sur France 3 Nouvelle Aquitaine en plus de NoA ; le match des légendes en mai ; le Grand Prix automobile de Pau en mai ; en revanche, pas de tournoi Primrose. En janvier et février, NoA a retransmis 50h de sport en direct, dont 25h de sport féminin.

- **A propos de l'Unité de Compétence Complémentaire de Gestion d'Antenne** : 6 collaborateurs sont retenus pour être formés. Les 3 premiers seront formés du 30 mars au 10 avril. La semaine suivante, ils auront une journée en doublure à Limoges ; à l'issue, un jury statuera.

- **A propos de la restitution des ateliers GA/RSCA et Chargés de diff.** : ces ateliers ont été faits pour que les salariés soient force de proposition et de dialogue. La direction doit retravailler les demandes des salariés, elle les exposera lors de l'IP du mois prochain. Mais l'ambiance lors de la réunion de restitution des ateliers de chargé de diff. était tout simplement inadmissible : ambiance électrique, défiance vis-à-vis de la parole du salarié venu restituer. Nous avons indiqué à la direction que cela ne devait pas se reproduire, elle en a pris acte.

- **Les petits déjeuners avec les non-volontaires** : 8 personnes seulement sont venues. Elles ont pu échanger avec la direction sur de nombreuses choses, et notamment sur la question de la qualité et de la charge de travail.

Mais les sites excentrés n'ont pas pu y participer. **La question la plus difficile pour la direction est : comment**

rassurer les salariés sur leur place et leur avenir, et éviter les clivages entre les différents salariés ?

RH

-2 salariés d'Aquitaine ont travaillé à Martinique 1ère où de l'amiante a été découverte.

Elles doivent se rapprocher d'un médecin du travail coordonnateur de FTV, le Dr Lakshmy Chastang, qui a une adresse mail FTV.

- **Le poste de scripte sera présenté au coca de mars**, il n'y a que 2 candidates, toutes CDD.

-**En décembre 2019 une note de F. Amet à destination des Ressources humaines introduit une nouvelle façon de calculer le temps de trajet.**

Quels sont les critères objectifs qui déterminent l'indemnisation en temps de trajet plutôt qu'en temps de voyage ?

Réponse DRH : Le temps de voyage, et donc le décoller associé sont accordés lorsque la situation le nécessite.

Le décoller la veille doit être analysé au cas par cas, en fonction des circonstances, et pour cela il est nécessaire de se mettre d'accord en amont avec le chef de service/organisateur d'activités /assistantes.

Quelle est la durée maximale de trajet que l'on peut demander à un salarié sur une même journée?

Il n'y a pas de durée maximale identifiée. Il doit cependant y avoir 11h de temps de repos entre 2 journées de travail, c'est le

Code Du Travail. Mais le temps de trajet n'est pas du temps de travail effectif. (Selon la note de F. Amet)

On s'accorde tout de même sur le fait que le temps de trajet n'est pas pour autant du temps de repos. Ainsi les 11h de repos quotidien persistent. Un salarié CDDU ne peut donc pas avoir d'amplitude totale (trajet compris) au-delà de 13h.

Cas concret : (discuté et validé par le Resp. du service de paye)

Un monteur vient travailler en voiture pour un CDDU d'une journée. 1h40 de route aller et 1h40 de route retour, à cela s'ajoutent ses 10H d'amplitude de travail. Soient 13h20 d'amplitude totale. Sans décoller, il ne bénéficierait donc pas de 11h de repos. (24h-13h40=10h20)

Il est donc possible au service du planning de lui accorder un décoller.

L'objectif est d'éviter au salarié de dépasser 13h d'amplitude totale, afin de sauvegarder ses 11h de repos ininterrompu quotidien légaux.

Et selon la note de F. Amet, lorsqu'il y a un décoller, le déplacement doit être pris en compte en indemnité de voyage.

A partir de quelle date le temps de trajet est-il applicable?

Cette règle a été éditée le 16 décembre, elle n'est pas rétroactive.

Prochaine instance de proximité le 8 avril. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et questions.

Elise Daycard et Hervé Morin